

Envoyé en préfecture le 22/12/2021 Reçu en préfecture le 22/12/2021 Affiché le 22/12/2021

ID: 022-200067981-20211214-DELBU202112_131-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF SEANCE du mardi 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à salle des fêtes de Lanloup sous la présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; CONNAN Josette; PUILLANDRE Elisabeth; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel; LOZAC'H Claude; PRIGENT Christian; LE BARS Yannick; PARISCOAT Dominique; GUINTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; CHAPPE Fanny; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; JOBIC Cyril; LINTANF Joseph

<u>Absents excusés</u>: LE MOIGNE Yvon; GUILLOU Rémy; BILLAUX Béatrice; CONNAN Guy; LE GOFF Yannick; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN



DELBU2021-12-131

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CHARGE.E MISSION PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Créations de postes permanents liées au vote du budget prévisionnel 2022, aux mobilités internes/externes

Pôle Transition économique et sociale

Service Economie, emploi et agriculture
Chargé.e de mission projet alimentaire territorial - Démission d'un contractuel/changement de catégorie et création d'un contrat de projet

Le Chargé de mission développement du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture quittera ses fonctions le 23 janvier 2022 suite à sa demande de démission. Ce départ est l'occasion de revoir les missions confiées et leur répartition. Il est ainsi proposé de scinder ce poste en deux :

- Un poste permanent de Chargé.e de mission commerce et artisanat dont les fonctions actuellement rattachées au cadre d'emplois de rédacteur seront également ouvertes dans le cadre d'emplois d'attaché.
- Un contrat de projet de Chargé.e de mission Projet Alimentaire Territorial pour 3 ans. Ce poste est éligible à un financement de 60 000 € sur 2 ans (60 000 € intégralement dédiés au financement du poste sur une enveloppe globale de 100 000 €).

Il est également proposé à compter du 1er janvier 2022 :

* de créer, en contrat de projet pour 3 ans, 1 poste relevant de la catégorie A à temps complet

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Délibération

Envoyé en préfecture le 22/12/2021 Reçu en préfecture le 22/12/2021 Affiché le

ID: 022-200067981-20211214-DELBU202112_131-DE

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ; Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider la création d'un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX